

## Les nouveaux instruments de l'aide extérieure de l'Union européenne (2007-2013) Quels changements en perspective ?

PERIODE DE PROGRAMMATION 2000-2006	PERIODE DE PROGRAMMATION 2007-2013 <sup>1</sup>
<p style="text-align: center;"><b>1- INSTRUMENTS GEOGRAPHIQUES</b></p> <p style="text-align: center;">○ Les instruments de pré adhésion</p> <p><b>PHARE</b> : Le programme PHARE constituait le principal instrument financier de la stratégie de pré adhésion pour les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Budget : 10,85 milliards d'euros (programmes nationaux) Base légale : Règlement (CEE) n° 3906/89 du Conseil, du 18.12.1989 <a href="http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/e50004.htm">http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/e50004.htm</a></p> <p><b>ISPA</b> : Le programme ISPA a fourni des concours financiers destinés à préparer l'adhésion à l'Union européenne des pays candidats en matière d'amélioration de l'environnement et des infrastructures de transport. Budget : 6,24 milliards d'euros Base légale : Règlement (CE) n° 1267/99 du Conseil, du 21.06.1999 <a href="http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/160022.htm">http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/160022.htm</a></p> <p><b>SAPARD</b> : Le programme SAPARD visait à résoudre les problèmes d'adaptation à long terme du secteur agricole et des zones rurales des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) candidats à l'adhésion à l'Union européenne. Budget : 5,2 milliards d'euros Base légale : Règlement (CE) n° 1268/99 du Conseil, du 21.06.1999 <a href="http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/160023.htm">http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/160023.htm</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>1- 4 INSTRUMENTS POLITIQUES (et géographiques)</b></p> <p style="text-align: center;">○ <b>IAP</b> : Instrument d'aide de pré adhésion</p> <p>Pays éligibles : pays candidats (Turquie et Croatie) et pays candidats potentiels (Balkans occidentaux). Objectifs : renforcement des institutions, coopération régionale et transfrontalière, développement régional, développement rural... Budget : 11,56 milliards d'euros</p> <p>Remplace : PHARE, ISPA, SAPARD et CARDS.</p> <p style="text-align: center;">○ <b>IEVP</b> : Instrument européen de voisinage et de partenariat</p> <p>Pays éligibles : pays du sud et de l'est de la Méditerranée, NEI occidentaux, pays du Caucase du Sud et Russie. Objectifs : intensifier la coopération politique, économique, culturelle et en matière de sécurité entre l'UE et ses voisins. Budget : 11,97 milliards d'euros</p> <p>NB : Cet instrument comportera un volet spécifique ayant trait à la coopération transfrontalière.</p> <p>Remplace : MEDA et TACIS.</p>

<sup>1</sup> Communication de la Commission du 29 septembre 2004 : COM(2004) 626 final ; Communication de la Commission du 3 août 2005 : COM(2005) 324 final.  
20 mars 2007

## Les nouveaux instruments de l'aide extérieure de l'Union européenne (2007-2013) Quels changements en perspective ?

<p style="text-align: center;">○ Les instruments de voisinage</p> <p><b>CARDS</b> : Le programme CARDS avait pour objet de fournir une assistance communautaire aux pays de l'Europe du Sud-Est en vue de leur participation au processus de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Budget : 4,65 milliards d'euros Base légale : Règlement (CE) n° 2666/2000 du Conseil, du 5.12.2000 <a href="http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r18002.htm">http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r18002.htm</a></p> <p><b>TACIS</b> : Le programme TACIS avait pour objet de favoriser la transition vers une économie de marché et de renforcer la démocratie et l'État de droit dans les États partenaires d'Europe orientale et d'Asie centrale. Budget : 3,14 milliards d'euros Base légale : Règlement (CE, Euratom) n° 99/2000 du Conseil, du 29.12.1999 <a href="http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r17003.htm">http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r17003.htm</a></p> <p><b>MEDA</b> : Le programme MEDA avait pour objet d'aider les pays tiers méditerranéens à procéder à des réformes de leurs structures économiques et sociales et à atténuer les effets du développement économique sur le plan social et environnemental. Budget : 5,35 milliards d'euros Base légale : Règlement (CE) n° 1488/96 du Conseil du 23.07.1996 <a href="http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r15006.htm">http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r15006.htm</a></p>	<p style="text-align: center;">○ <b>ICD</b> : Instrument de financement de la coopération au développement</p> <p>Pays éligibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 programmes géographiques (10,05 milliards d'euros)</li> <li>- 5 programmes thématiques transversaux * (5,6 milliards d'euros) : mis en œuvre dans les 5 régions de l'ICD, dans les pays ACP, les pays du voisinage, les PTOM</li> <li>- Protocole Sucre ACP</li> </ul> <p>Objectifs : soutenir la coopération au développement, la coopération économique, financière, scientifique, technique... pour aider les pays à réaliser les OMD. Budget : 16,897 milliards d'euros</p> <p>Remplace : PVD-ALA + Asie Centrale + Moyen-Orient (Iran, Irak, Yemen) + Afrique du Sud</p> <p style="text-align: center;">○ <b>ICI</b> : Instrument financier de coopération avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé</p> <p>Pays éligibles : Australie, Bahreïn, Brunei, Canada, Taipei chinois, Hong Kong, Japon, République de Corée, Koweït, Macao, Nouvelle-Zélande, Oman, Qatar, Arabie saoudite, Singapour, Émirats arabes unis, États-Unis</p> <p>Objectifs : soutenir la coopération économique, financière et technique et toute autre forme de coopération pour laquelle la Communauté est compétente avec les pays industrialisés et les autres pays et territoires à revenu élevé.</p> <p>Budget : 172 millions d'euros</p>
---	--

20 mars 2007

Cités Unies France / Rédacteur : Hélène MIGOT

Pour plus d'informations, merci de contacter : Hélène MIGOT, Chargée de mission au pôle PECO-Asie: [h.migot@cites-unies-france.org](mailto:h.migot@cites-unies-france.org).

## Les nouveaux instruments de l'aide extérieure de l'Union européenne (2007-2013) Quels changements en perspective ?

- Les autres instruments géographiques

**PVD-ALA** : Le programme ALA avait pour objet de resserrer les liens commerciaux, économiques, culturels ou scientifiques entre l'Union européenne et les pays en développement d'Asie et d'Amérique latine

Budget : 2,4 milliards d'euros

Base légale : Règlement du Conseil n° 443/92 du 25.02.1992

<http://europa.eu/scadplus/leg/fr/lvb/r14001.htm>

**9<sup>ème</sup> FED** : Le FED est l'instrument de coopération de l'UE avec les pays d'Afrique-Caraïbes-Pacifique

Budget : 13,5 milliards d'euros (hors budget communautaire)

Base légale : Accord de Cotonou du 23 juin 2000

### **2- 3 INSTRUMENTS CONCUS POUR FAIRE FACE AUX SITUATIONS DE CRISE**

- Instrument de stabilité

Pays éligibles : tous les pays visés par les 3 premiers instruments « politiques » (hors ICI).

Cet instrument est conçu comme un complément des ces instruments « politiques » : il est destiné à mettre en place les conditions nécessaires à l'exécution des politiques soutenues par ces instruments.

Objectifs : apporter une réponse adéquate aux situations de crise et d'instabilité.

Budget : 2,88 milliards d'euros

- Instrument d'aide humanitaire

Jusqu'à maintenant, l'aide humanitaire octroyée par l'UE était dotée de trois instruments principaux: aide d'urgence, aide alimentaire et aide aux réfugiés et aux personnes intérieurement déplacées (PID).

Les programmes d'aide de l'Union européenne étaient gérés par ECHO, son office d'aide humanitaire.

Budget : 5,6 milliards d'euros

- Instrument d'assistance macro financière

Budget : 0,75 milliards d'euros

20 mars 2007

Cités Unies France / Rédacteur : Hélène MIGOT

Pour plus d'informations, merci de contacter : Hélène MIGOT, Chargée de mission au pôle PECO-Asie: [h.migot@cites-unies-france.org](mailto:h.migot@cites-unies-france.org).

## Les nouveaux instruments de l'aide extérieure de l'Union européenne (2007-2013) Quels changements en perspective ?

### 2- 15 INSTRUMENTS THEMATIQUES

**IEDDH** : L'IEDDH est une initiative de l'Union européenne ayant pour but la promotion et le soutien aux Droits de l'Homme et à la démocratie dans les pays tiers.

Base légale : Règlements (CE) n° 975/99 et 976/99 du Parlement européen et du Conseil, du 29.04.99

[http://ec.europa.eu/comm/europeaid/projects/cidhr/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/comm/europeaid/projects/cidhr/index_fr.htm)

**Aide en faveur de la lutte contre les maladies dues à la pauvreté (VIH/sida, tuberculose et paludisme) dans les pays en développement**

Base légale : Règlement (CE) n° 1568/2003 du Parlement européen et du Conseil du 15.07.2003

**Aide aux populations déracinées dans les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie**

Base légale : Règlement (CE) n° 2130/2001 du Parlement européen et du Conseil du 29.10.2001

....

L'Office de coopération EuropeAid est chargé de la mise en œuvre de l'ensemble des instruments d'aide extérieure de la Commission financés par le Budget communautaire et le Fonds européen de Développement, à l'exception des instruments de pré-adhésion (Phare, Ispa, Sapard), des activités humanitaires, de l'aide macro-financière, de la Politique étrangère et de Sécurité Commune (PESC) et de la Facilité de réaction rapide.

### 3- 7 INSTRUMENTS THEMATIQUES

- **Instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde**
- **Instrument de coopération pour la sécurité nucléaire**

**Les 5 programmes thématiques transversaux (5,6 milliards d'euros) mis en œuvre dans les pays de l'ICD, de l'ACP, de l'IEVP et les PTOM**

Programme 1 : Investir dans les ressources humaines \*

Programme 2 : L'environnement et la gestion durable des ressources naturelles, dont l'énergie \*

Programme 3 : Les acteurs non étatiques et les autorités locales dans le développement \*

Programme 4 : Faire progresser le programme de sécurité alimentaire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement \*

Programme 5 : Coopération avec les pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile \*

20 mars 2007

Cités Unies France / Rédacteur : Hélène MIGOT

Pour plus d'informations, merci de contacter : Hélène MIGOT, Chargée de mission au pôle PECO-Asie: [h.migot@cites-unies-france.org](mailto:h.migot@cites-unies-france.org).